



Ligue Régionale de Triathlon Côte d'Azur

CONVENTION

Supports Vélos pour Aire de Transition

La **Ligue Régionale de Triathlon de Côte d'Azur**, association sportive loi 1901, reconnue par la F.F.TRI. comme organe déconcentré de la F.F.TRI., chargée de la représenter sur le territoire de la Côte d'Azur (Départements du Var et des Alpes Maritimes), dont le siège social est situé, Maison des Sports, 809, boulevard des Ecureuils, 06210 Mandelieu la Napoule, représentée par Madame Robyn BAUDET, agissant en sa qualité de Présidente,

Ci-après dénommée « **L.R.TRI.CA** »

d'une part,

Et

L'Organisation d.....

qui se déroulera à

le

représentée par M.....
NOM Prénom

en sa qualité de

Ci- après dénommée le « **loueur** »

d'autre part,

Préambule

DESCRIPTION DU MATERIEL

La Ligue Côte d'Azur de Triathlon a fait l'acquisition de supports vélos type « lice horizontales » sur lesquelles les vélos des concurrents pourront être accrochés par la selle ou les poignées de freins suivant le Règlement de l'Organisation.

Le Comité Directeur de la Ligue Côte d'Azur de Triathlon du 9 décembre 2015 a décidé de louer ces supports au tarif de 6 € (six euros) par lice horizontale de 3 m aux organisations labellisées F.F.TRI. qui le souhaiteraient et à jour de leurs différents règlements avec ladite Ligue

Composé de 90 barres horizontales, ce « parc à vélos » peut accueillir, en disposition « accrochage des vélos du même côté », 6 vélos par barre soit 540 places sur un seul linéaire.

Néanmoins, l'organisateur peut aménager l'implantation de ces supports suivant les mesures de l'aire de transition dont il dispose.

La Composition totale de ce matériel est de :

Nombre	Description	Dimensions
85	Tubes cylindriques « lices horizontales »	<i>diamètre 33,7mm – épaisseur 2mm de 3 mètres linéaires</i>
95	Bipieds en tubes cylindriques avec corniche et tubes de fixation	<i>diamètre 32 – épaisseur 2 et 2 x 1,16m de longueur 20x20x2mm – longueur 30 cm diamètre 40mm – longueur 30cm – 3 perçages</i>
180	Clavettes de blocage (Vis)	
10	Trépieds renfort pour extrémités avec corniches et tubes de fixation	<i>20x20x2mm diamètre 40mm</i>

Par la signature de la présente convention, les parties s'engagent à :

ARTICLE 1 : CADRE DE LA CONVENTION

La présente convention décrit les engagements de chacune des parties et régit les relations de la L.R.TRI.CA. avec l'organisateur « loueur »

ARTICLE 2 : DUREE DE L'ACCORD

Le présent accord est relatif de la date de la prise en charge jusqu'à la date de paiement de la facture

ARTICLE 3 : PROCEDURE DE LOCATION

1. L'Organisateur réalise la demande de location par l'envoi d'un mail à la Ligue Côte d'Azur de Triathlon à l'adresse suivante liguecatri@gmail.com au plus tard à J – 45 jours (J = jour de course) en précisant le nombre prévisionnel de concurrents.
2. L'Organisateur ayant réalisé la demande à la date la plus lointaine est prioritaire.
3. La Ligue transmet la présente convention à l'organisateur qui l'imprimera en 2 exemplaires (Organisateur et Ligue).
4. L'Organisateur prend ensuite contact au plus tard à J – 30 jours avec **M. Jean-Michel BLANCHI** (jeanmiblanchi@orange.fr / 06 78 39 30 17) ou **Mme Robyn BAUDET** (baudetrobynkiwi@orange.fr / 06 84 89 29 84) pour convenir avec eux des dates et des horaires de prise en charge et de retour des matériels.
5. Après accord mutuel, l'organisateur se présente, muni d'un chèque de caution d'un montant de **600€** à l'ordre de la Ligue Côte d'Azur de Triathlon, à l'adresse et aux horaires définis avec ce dernier.
6. Sans le dépôt du chèque de caution, aucun matériel ne sera remis



7. L'Organisateur prend en charge le matériel nécessaire à l'accueil des concurrents de son ou de ses épreuves puis signe et paraphe la présente convention remplie qu'il aura imprimée au préalable en double exemplaire.
8. Un exemplaire « Ligue » est remis à la Ligue accompagné obligatoirement du chèque de caution.
9. L'Organisateur garde un exemplaire « Organisateur »
10. Par la signature de la présente convention, l'organisateur s'engage à respecter les horaires de prise en charge et de retour du matériel qui doit être au maximum à J+3.
11. Au retour des matériels, un contrôle est effectué sur les nombres et sur l'état de pièces
12. Les pièces manquantes ou détériorées seront facturées au tarif indiqué ci-dessous.
13. La Ligue transmet la facture de location, et éventuellement des pièces détériorées, à l'organisation au tarif indiqué en préambule et dans l'article 4 ci-dessous.
14. L'organisateur s'engage à régler la facture à la Ligue au plus tard 60 jours après la date de facturation.
15. En cas de non - respect du délai de règlement, une pénalité financière de 5% du montant de la facture sera facturée, puis 0,75% par mois supplémentaire de retard.
16. Dès paiement de la facture, la Ligue s'engage, dans les 10 jours, à renvoyer le chèque de caution à l'organisateur.

ARTICLE 4 : TARIFS DE DETERIORATION OU DE PERTE DES PIECES

Le loueur s'engage à ne pas coller d'étiquettes d'emplacement sur les supports et plus particulièrement sur les lices horizontales.

Conformément à l'Article 3 point 13, les pièces manquantes ou détériorées sont facturées au tarif ci-dessous dans les mêmes conditions que les points 15 et 16 de ce même article 3

Description	Tarif de Perte ou de détérioration
Tubes cylindriques« lices horizontales »	20 Euros
Bipieds en tubes cylindriques avec corniche et tubes de fixation	40 Euros
Clavettes de blocage	3 Euros
Trépieds renfort pour extrémités avec corniches et tubes de fixation	25 Euros
Remise en état des lices horizontales suite au collage d'étiquettes	10 Euros par lice

ARTICLE 5 : INVENTAIRE DES PIÈCES

Conformément à l'Article 3 points 7 et 11, la Ligue, en accord avec l'Organisateur, chiffre sur les deux exemplaires de la présente convention, le nombre de pièces prises en charge, retournées, détériorées et perdues.

Nombre de pièces						Description
Date	Date /..... /20.....					
Prises en charge	Retournées	(P) (D)	Nbre	Tarif	Sous total	
				20,00 €	€	Tubes cylindriques« lices horizontales »
				40,00 €	€	Bipieds en tubes cylindriques avec corniche et tubes de fixation
				3,00 €	€	Clavettes de blocage
				25,00 €	€	Trépieds renfort pour extrémités avec corniches et tubes de fixation
				10,00 €	€	Lices horizontales avec étiquettes collées
Total pièces Perdues (P) ou Détériorées (D)					€	
Location Tubes cylindriques « lices horizontales					€	
TOTAL FACTURATION					€	
Chèque de Caution (600 Euros)						
Banque						
Emetteur						
N° de chèque						

Fait en double exemplaires à le// 201.....

Pour la L.R.TRI.CA

Robyn BAUDET
Présidente

Pour le loueur

NOM Prénom

